

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

### **Le Diaphragme d'Or 2025, concours pour les étudiants en photographie**

#### **Article 1 : Objet du concours**

Le concours de "DIAPHRAGME D'OR 2025" est organisé par la Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'image (FFPMI).

**Il est ouvert à tous les apprentis et étudiants de sections photographiques des écoles & CFA de France.** Ce concours bisannuel a pour but de contribuer à la promotion du métier de photographe et de valoriser les jeunes talents.

Ce concours, lié aux congrès de la FFPMI, a pour but de contribuer à la promotion du métier de photographe et de valoriser les talents de demain.

#### **Article 2 : Montant de l'inscription.**

Le montant de l'inscription par candidat est de 10 €, il devra être réglé au moment de l'inscription.

#### **Article 3 : La thématique**

Le sujet est "**Liberté chérie**". **Votre objectif est de réaliser 3 photos au format carré, ayant un lien, une cohérence, une histoire entre elles.**

Le concours Diaphragme d'Or est un concours qui met en avant la démarche artistique du photographe, mais également son histoire, sa créativité, son travail d'auteur, ses compétences, son sens de la compréhension, de la perception...

#### **Article 4 : Modalités de participation**

Les candidats devront envoyer un triptyque (3 images séparées) au format numérique via le site de la FFPMI. Les images devront être récentes et ne pas avoir été réalisées avant 2021.

Attention ! Le triptyque devra se lire dans le sens vertical et de haut en bas, la photo N°1 sera celle du haut et la photo N°3 sera celle du bas.

- Sont autorisés le Noir & Blanc, la couleur & les monochromes.
- Le ratio de format des images est carré.

- Les images ne doivent pas être signées.
- Pas de recours à l'IA générative d'images tel Midjourney ou autre software.

Le candidat devra également faire parvenir un court texte pour expliquer la démarche artistique de son dossier (environ 20 lignes, à cette adresse mail : [secretariat@ffpmi.eu](mailto:secretariat@ffpmi.eu))

### **Article 5 : Modalités d'inscription**

L'inscription, le paiement et l'envoi des fichiers se feront exclusivement en ligne via le site internet de la FFPMI : [metiersdelimage.fr](http://metiersdelimage.fr)



Procédure à suivre :

- S'inscrire en ligne via le système sécurisé de la FFPMI.
- Payer l'inscription
- Nommez les fichiers comme ceci :  
Votre Nom, prénom suivi du numéro de l'image de 1 à 3.  
Exemple : NOM\_Prénom\_1 / DUPONT\_Sylvie\_1
- Télécharger les images : Les images non signées doivent être téléchargées au format jpeg (espace colorimétrique SRVB) en 5000 pixels x 5000 pixels, 300 dpi

### **Article 6 : Date limite d'envoi des photos**

Date limite d'envoi des fichiers numériques le 31 Janvier 2025 via le site internet de la FFPMI : [metiersdelimage.fr](http://metiersdelimage.fr).

### **Article 7 : Déroulement du jugement**

Parmi tous les dossiers présentés au concours du "Diaphragme d'or", 20 seront sélectionnés par les membres de la commission image de la FFPMI. Ces 20 dossiers concourront pour le titre de Diaphragme d'Or, Argent, et Bronze. Lors du congrès de la FFPMI qui se tiendra du 23 au 25 Mars 2025 à Toulon, les dossiers sélectionnés seront exposés en format 50x50cm. Ils seront jugés par les conférenciers du congrès.

## **Article 8 : Challenge-école de photographie**

En parallèle du concours, la FFPMI propose un challenge aux écoles de photographie.

Pour chaque participant au concours du Diaphragme d'or, l'école obtiendra 1 point.

Pour chaque candidat sélectionné parmi les 20 meilleurs dossiers, l'école obtiendra 2 points supplémentaires.

Le candidat ayant obtenu le Diaphragme d'or fera gagner 5 points à son école, 4 pour l'argent et 3 pour le bronze

L'école ayant obtenu le plus grand nombre de points, se verra attribuer le "Challenge FFPMI du Diaphragme d'Or"

## **Article 9 : Dotations**

Chaque participant sélectionné parmi les 20 premiers pourra repartir à la fin du congrès avec son dossier tiré en 50X50cm.

## **Article 10 : Autorisations de publication**

La FFPMI se réserve le droit de communiquer sur son concours, et de publier les photos des participants dans la presse, sur son site web, sur les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication. Le candidat se doit d'avoir en sa possession l'autorisation de diffusion signée pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, des personnes représentées sur les images ou de leurs ayant droit ainsi que des biens photographiés.

Cette autorisation est sous la seule responsabilité de l'auteur. Les photographies primées pourront aussi faire l'objet d'expositions et seront alors susceptibles d'être demandées en très haute définition. À ce moment-là seulement, le nom ou la signature de l'auteur devra figurer sur la photographie. La FFPMI peut fournir sur demande au candidat un modèle d'autorisation de publication.

## **Article 10 : Annulation participation au concours**

Toute inscription au concours est un engagement de la part du candidat. L'inscription est validée une fois le paiement effectué. Tout candidat qui déciderait de ne pas envoyer de dossier ou ne serait pas en mesure de participer, pour quelque raison que ce soit, ne sera pas remboursé des frais d'inscription.

*Toute participation à ce concours implique l'acceptation complète et entière du présent règlement.*